L'État simplifie mes démarches dans mon département!

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- ☑ Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- ☑ Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : http://predemande-cni.ants.gouv.fr/ et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- ☑ le prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- ☑ Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- ☑ Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- ☑ Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



DÈS MAINTENANT DANS MON DÉPARTEMENT carte d'identité à portée de clic

Bearing thatte, the Ather Real to A ST. 1915 . Je peux faire ma pré-demande en ligne

. Je pagane du temps

. J

- Je m'adresse à l'une des mairies à ma Je gagne du temps
 - disposition* Mon titre est plus sûr

Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture. à portée de c